

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10087

Deuxième édition
1995-05-15

**Navires de plaisance — Identification des
coques — Système de codage**

iTeh STANDARD PREVIEW
Small craft — Hull identification — Coding system
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995>



Numéro de référence
ISO 10087:1995(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10087 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 188, *Navires de plaisance*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 10087:1990), dont la présentation du HIN a principalement été modifiée.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b600de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9c7b1/iso-10087-1995>

© ISO 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Navires de plaisance — Identification des coques — Système de codage

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit un système de codage permettant l'identification de la coque de n'importe quel navire de plaisance. Elle intéresse:

- le code d'identification du pays;
- le code d'identification du constructeur;
- le numéro de série;
- le mois et l'année de construction;
- l'année modèle.

Elle est applicable aux navires de plaisance de tous types et matériaux dont la coque ne dépasse pas 24 m de longueur. Elle n'est pas applicable aux jouets utilisés pour la baignade.

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3166:1993, *Codes pour la représentation des noms de pays*.

3 Définition

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique.

3.1 numéro d'identification de la coque (HIN):
Série unique de chiffres, de lettres et d'un trait d'union apposée de façon permanente sur la coque d'un navire.

4 Composition du numéro d'identification de la coque (HIN)

Un HIN doit être composé de 14 caractères consécutifs, plus un trait d'union, tels que décrits de 4.1 à 4.4, se suivant sans espace, ni barre oblique, ni tiret.

4.1 Les deux premiers caractères, suivis d'un trait d'union, représentent le code du pays dans lequel le navire a été fabriqué, conformément au code ISO alpha-2 prescrit dans l'ISO 3166.

Le constructeur peut être l'une quelconque des entreprises qui participent à la production du navire de plaisance. Si plusieurs entreprises sont concernées, le «constructeur» est l'entreprise qui a demandé l'enregistrement du code d'identification du constructeur.

4.2 Les trois caractères suivants représentent le code unique d'identification du constructeur, attribué par une autorité nationale ou par un organisme national compétent. Ces caractères doivent être des lettres.

4.3 Les cinq caractères suivants représentent le numéro de série du navire, tel qu'il lui a été assigné par son constructeur. Le numéro de série peut comporter des chiffres et/ou des lettres, à l'exception des lettres I, O et Q.

4.4 Les quatre derniers caractères désignent le mois et l'année de construction, ainsi que l'année modèle.

Le mois de production doit être codé conformément au tableau 1.

Tableau 1

Mois	Code	Mois	Code
Janvier	A	Juillet	G
Février	B	Août	H
Mars	C	Septembre	I
Avril	D	Octobre	J
Mai	E	Novembre	K
Juin	F	Décembre	L

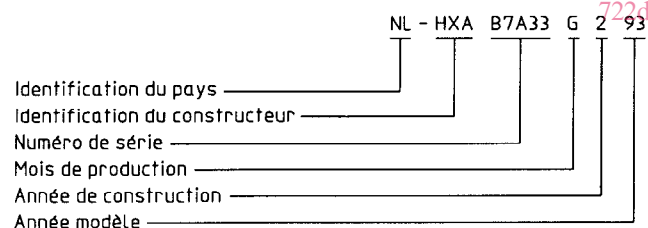
L'année de construction doit être identifiée par le dernier chiffre de l'année de fabrication.

L'année modèle doit être identifiée par les deux derniers chiffres de l'année en question.

NOTE 1 L'année modèle est une période de douze mois, au cours de laquelle il est prévu de vendre le modèle de navire. Les navires désignés pour l'année modèle peuvent être construits lors d'une année civile précédente.

4.5 Exemple de HIN: NL-HXAB7A33G293

où



5 Exigences

5.1 Dimensions

Les caractères doivent avoir au moins 6 mm de hauteur.

5.2 Permanence du marquage

Chaque HIN doit être apposé sur la coque par gravure, pyrogravure, estampage, matriçage, moulage ou fixé de manière permanente de façon à laisser une trace visible de toute tentative de falsification, effacement ou substitution. Si le marquage s'effectue sur une plaque, celle-ci doit être fixée de façon à laisser sur la surface environnante une trace visible de son enlèvement.

5.3 Emplacement

Le HIN doit être visible sur l'extérieur du tableau arrière, côté tribord, ou à proximité de l'arrière, à moins de 50 mm du sommet du tableau arrière, du plat-bord, du joint coque/pont ou de son couvre-joint, selon l'élément situé le plus bas.

5.3.1 Sur les navires comportant un tableau arrière, le HIN doit être situé du côté tribord du tableau arrière.

5.3.2 Sur les navires ne comportant pas de tableau arrière, ou ayant un tableau arrière sur lequel il est difficile de faire figurer le HIN, ce dernier doit être apposé à moins de 300 mm de l'arrière du navire.

5.3.3 Sur les catamarans, le HIN doit être situé comme suit:

— coques reliées de façon permanente et structurelle: sur la coque tribord;

— coques amovibles mais considérées comme la structure principale: sur les deux coques;

— coques aisément amovibles et/ou remplaçables: sur la poutre arrière, à moins de 300 mm de la coque tribord; cela s'applique également aux bateaux-pontons de type catamaran.

5.3.4 Sur les trimarans, le HIN doit être situé sur la coque centrale, conformément à 5.3.1 ou 5.3.2.

5.3.5 Sur les navires gonflables, le HIN doit être apposé sur le barbotin arrière raide ou sur la console du moteur, à moins de 300 mm de la fixation de la coque tribord. Si le HIN n'est pas aisément visible en raison de la construction du navire, le numéro d'identification de la coque doit être appliqué, en plus, sur une autre structure appropriée du navire, telle que l'assemblage de la console.

5.3.6 Ni rail, ni fixation ni aucun autre accessoire ne doit masquer le HIN apposé aux emplacements indiqués ci-dessus. Si la conception du navire de plaisance ne permet pas de respecter cette exigence, le HIN doit être apposé à un endroit visible aussi près que possible de l'emplacement prescrit.

5.4 Double du HIN

Un double du HIN doit être apposé sur une partie inamovible du navire, en un endroit caché à l'intérieur, ou sous une fixation ou un équipement. Les catamarans doivent avoir ce HIN caché à l'intérieur ou sur chacune des deux coques.

5.5 Date d'apposition du HIN

Le HIN doit être apposé sur le navire au cours de la fabrication de la coque. En aucun cas le navire ne doit être mis en vente sans que le HIN ait été apposé.

5.6 Format

Le HIN doit être inscrit en caractères alphanumériques (chiffres arabes et lettres capitales) et doit être lu de la gauche vers la droite.

6 Renseignements supplémentaires

Si d'autres renseignements sont marqués sur le navire à moins de 50 mm du HIN, ils doivent en être séparés par une bordure ou être inscrits sur une étiquette séparée pour ne pas être confondus avec le HIN.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10087:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10087:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/eb060de1-a8d3-4398-8e0a-722d5c9e7f51/iso-10087-1995>

ICS 47.080

Descripteurs: construction navale, navire de plaisance, coque de navire, méthode d'identification, numéro international d'identification, combinaison de codes.

Prix basé sur 3 pages
